



Connaissez-vous vos droits?

« Sur ma tombe, à la place de fleurs et de couronnes, apportez-moi les listes de milliers de familles, de milliers de petits enfants auxquels vous aurez pu donner les clés d'un vrai logement. »
(Abbé Pierre)

Avez-vous déjà entendu parler des droits humains? Seriez-vous en mesure d'en nommer quelques-uns? Examinons un instant ce qu'est le droit au logement et pourquoi il est essentiel d'en assurer le respect pour permettre à l'humanité d'aller de l'avant dans un esprit de fraternité et de justice.

Qu'est-ce que le droit au logement?

L'article 25 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* stipule que toute personne a droit à un logement, car le logement fait partie des conditions pour avoir un niveau de vie décent. Dans la *Convention relative aux droits de l'enfant*, on ajoute que les États signataires doivent offrir, en cas de besoin, un appui aux parents en ce qui concerne le logement. C'est donc l'État qui est tenu d'aider les parents ayant des difficultés à trouver du logement pour une personne et ses enfants.



Pourquoi ce droit est-il important?

Le logement est un besoin physiologique de base essentiel au développement de l'humain. **Peu importe la situation dans le monde, on a besoin d'un toit pour assurer sa sécurité, pour se réchauffer, pour se protéger, pour vivre.** Les changements climatiques sont également devenus une nouvelle menace au logement dans de nombreux pays du monde. Les catastrophes naturelles et la hausse du niveau des océans menacent des populations entières.

Qu'arrive-t-il lorsque ce droit n'est pas respecté?

En général, c'est le prix des loyers qui rend difficile l'accès au logement. Ceux qui n'ont pas les moyens de payer sont contraints de vivre dans la rue ou dans des logements insalubres moins chers. Ce sont les personnes les plus vulnérables de la société telles que les nouveaux arrivants et les assistés sociaux qui n'ont pas accès au logement.

Dans les pires cas, l'inaccessibilité d'un logement conduit à la rue. Il n'existe pas de statistique récente pour quantifier exactement le nombre de sans-abris au Canada. Toutefois, on note que la fréquentation des centres d'hébergement a augmenté au Québec en 2009-2010.

Les personnes sans-abris et en attente de logement peuvent faire valoir leur droit en demandant au gouvernement d'adopter des mesures pour augmenter le nombre de logements sociaux.

Ailleurs dans le monde, des familles n'ont d'autres choix que de vivre dans des dépotoirs ou des zones inondables. Dans les pays en développement, la création de bidonvilles où il n'y a pas d'eau courante, pas d'électricité, pas de services municipaux est un phénomène courant qui illustre combien il est important de faire plus de place au droit au logement. Cette situation contribue à détériorer l'état de santé des gens qui y habitent et elle alimente le cercle vicieux de la pauvreté.



LOGEMENTS SOCIAUX

Les logements sociaux sont des loyers subventionnés par l'État afin que le coût de location soit adapté aux personnes à faible revenu. Actuellement, on dénombre 600 000 logements sociaux au Canada. Il en existe trois types : la coopérative, l'organisme sans but lucratif et les habitations à loyer modique (HLM). Un HLM permet au locataire de payer 25 % de son revenu pour son logement, peu importe combien il gagne.

Le saviez-vous?

Statistique Canada considère qu'une personne qui consacre 30 % ou plus de son revenu pour son logement n'a pas un logement abordable. En 2004, 14 % des ménages canadiens n'avaient pas un logement abordable.

(Source : Statistique Canada)



Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) estime à 50 000 le besoin de logements sociaux au Québec en ce moment.

Au Québec, la cause d'une personne qui porte plainte en raison d'un logement insalubre (souris, coquerelles, moisissure, punaises de lit, etc.) sera entendue dans un délai moyen de 18 mois. Le délai s'est allongé de 15 mois en 10 ans. (Source : Regroupement des Comités Logement et Associations de Locataires du Québec)

La communauté algonquine de Kiteisakik, près de Val-d'Or, vit dans des cabanes mal isolées, sans eau courante, ni électricité, ni toilette. Les 430 habitants n'ont toujours pas accès à un logement convenable desservi par des services essentiels.

(Source: <http://www.kiteisakik.ca/>)



CRÉDIT PHOTO : GENEVIÈVE LAUZIÈRE

NOUS AVONS DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS

Nous avons la responsabilité collective de nous assurer que chacun, en particulier les enfants, ait un logement pour vivre. Depuis quelques années, le gouvernement prend des mesures afin d'augmenter le nombre de logements sociaux. Toutefois le problème d'accès au logement reste criant au pays.

Les propriétaires et les locataires ont la responsabilité de garder les logements salubres et de dénoncer les pratiques de certaines personnes négligentes ou malveillantes.

Pour déposer une plainte ou simplement s'informer de ses droits comme locataire ou propriétaire, contactez la Régie du logement du Québec.
1-800-683-2245
www.rdl.gouv.qc.ca

Relevez le défi

Calculez le pourcentage de revenu que vous consacrez à votre logement.

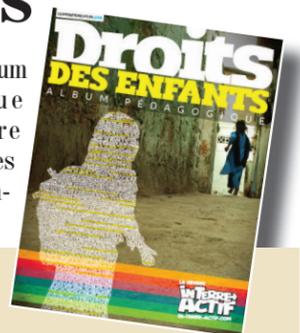
Pour en savoir plus

Ministère du Patrimoine canadien
www.pch.gc.ca

Comité logement Trois-Rivières
<http://www.logement04.org/>

Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
www.frapru.qc.ca/

Découvrez l'album pédagogique « Comprendre pour agir : Les droits des enfants »



Le Réseau In-Terre-Actif est un outil d'éducation et d'engagement pour de jeunes citoyens solidaires

www.in-terre-actif.com



« Connaissez-vous vos droits » est une initiative du Réseau In-Terre-Actif du Comité de Solidarité/ Trois-Rivières. Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien.



Patrimoine canadien Canadian Heritage

